

**Compte rendu du Comité de ligne  
Nantes-St Nazaire-Le Croisic  
Nantes-Redon-(Rennes)  
Redon-St Nazaire**

**27 septembre 2007 à Pont-Château**

---

Conseil Régional des Pays de la Loire :

- M. Gilles BONTEMPS, Vice-Président chargé des Transports

Conseil Général de Loire Atlantique : Mme Isabelle DUDAY, Responsable technique transport, secteur nord

CESR : M. Jean-Paul MOREAU, représentant M. MUSTIERE, Président

Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne : M. DUFOUR, Directeur grand services publics et Mme Claudine GUEGUEN, Responsable transports

Mairie de Pont-Château : M. Bernard CLOUET, Maire et Mme Anne OBER, Directeur général des services

Mairie de Trignac : Mme Michèle PICAUD, adjointe au Maire et Conseillère Régionale

Mairie de Drefféac : M. D. CAMUS, Maire

Mairie de St Gildas des Bois : Mme Patricia BERTIN, Maire

Mairie de Batz sur Mer : Mme LECLERC, Maire Adjoint

ACEL : Mme Isabelle THOUMIN-LEPRINCE, Chargée de mission

Comité de défense du Pays de Redon : MM. Jean-Luc BARON et Charles NAEL

Association des Paralysés de France : M. Bruno LOURMIERE, Directeur Régional

FNAUT : M. Francis MAITRE, Vice-Président 44

UFC Que Choisir Saint Nazaire : MM. Eric PETER et Michel CAWCEL

Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint Nazaire : M. Jean Luc MOREAU

Usagers individuels :

M. Christophe MAURAS, Mme Françoise CABON, Mme Véronique GRONNIER, M. Thierry BECAVIN, Mme Catherine DUFOUR

Direction Régionale de la SNCF : M. Pierre PERAN, Directeur Délégué TER, Mme Aude-France ROUSSEAU, Directeur de cabinet DDTER, M. Carlo MARTINELLI, manager de ligne

Représentants des salariés SNCF : M. Damien GIRARD (CGT)

Réseau Ferré de France : M. Stéphane BIS, Chef du Service gestion du réseau

EFFIA : M. Yves CHAUVIN, Directeur Régional

Conseil Régional des Pays de la Loire (Direction des Transports et des Déplacements de la Région des Pays de la Loire) :  
M. Jean-François LEGRIS, Mme Carole GARRY, Mme Joëlle BRETON, Mme Marie-Jeanne DANG.

Étaient excusés :

M. Gérard LAHELLEC, Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne ; M. Patrick MARESCHAL, Président du Conseil Général de la Loire-Atlantique ; M. Yves METAIREAU, Président de Cap Atlantique et Maire de La Baule Escoublac ; M. Jean-Marc AYRAULT, Président de Nantes Agglomération et Maire de Nantes, M. Joël BATTEUX, Présidente de la Carène et Maire de St Nazaire ; M. Jacques LAMBERT, Maire de Pornichet ; M. René DROLLON, Maire de Donges ; Mme Michèle LEMAITRE, Maire de Montoir-de-Bretagne ; M. Joël GEFFROY, Maire de Cordemais ; M. Jean-Claude LE GALL, Maire de Savenay ; M. Fabrice SANCHEZ, Maire de Masserac ; M. Yannick BIGAUD, Maire de Guémené-Penfao ; M. Jean-Michel BOLLE, Maire de Redon ; M. Jean-Luc LE DRENN, Maire d'Indre ; M. Christian CANONNE, Maire du Pouliguen ; Mme Monique RICHARD, Présidente de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie ; Mme Yvette CHABERLOT, Présidente

d'UFC Que Choisir Nantes ; M. LE BAIL, Président de la Confédération Syndicale des Familles ; M. Philippe POUMAILLOUX, Président de l'Union Régionale des Associations Familiales ; M. Bernard GAZON, Président de la Fédération des Familles Rurales ; Mme Martine LEBLANC, Responsable Régionale de la Fédération des conseils des parents d'élèves ; M. Rémy TURPIN, Association pour Adultes et Jeunes Handicapés ; M. Christophe RAVERDY, de l'Association Place au Vélo ; M. Jean-Luc LE BARON, Président du Comité de défense et de promotion de la desserte ferroviaire de Redon et du Pays de Redon ; M. Jean-François GENDRON, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes ; M. Jean-Claude CHOQUET, Président de la Chambre des métiers de Loire-Atlantique ; M. Guy LEMERLE, Président de l'Office de tourisme du Croisic ; M. Emmanuel MARY, Président de l'Office de tourisme de St Nazaire ; M. Guy DORAT, Président de l'Office de tourisme de La Baule ; M. Franck MORAND, Président des Voyages Morand ; M. Romain LANGLET, Conseiller Régional ; Mme Sophie JOZAN, Conseillère Régionale ; M. Hubert DELAHAYE, Conseiller Régional.

---

**M. Gilles BONTEMPS**, Vice-Président en charge des transports, adresse les remerciements du Conseil Régional à M. BERNARD CLOUET, Maire de Pont-château, pour l'accueil de cette troisième réunion du comité de ligne Nantes-St Nazaire-Le Croisic/Nantes-Redon-(Rennes)/ Redon-St Nazaire dans sa commune et souhaite la bienvenue aux participants. Il présente les excuses de M. Gérard LAHELLEC, Vice-Président de la Région Bretagne, de M. Bernard DENIAUD, Conseiller général, représentant le président du Conseil Général de Loire Atlantique et de Mme Sophie JOZAN et MM. Romain LANGLET et Hubert DELAHAYE, Conseillers régionaux, retenus par d'autres obligations.

Présentant sa commune, **M. Bernard CLOUET** indique qu'elle fait partie d'une communauté de communes de 30 000 habitants, laquelle est desservie par 4 gares sur la ligne électrifiée Nantes-Rennes. Quelque 400 personnes prennent régulièrement le train de et à destination de Pont-Château.

Des travaux importants sont prévus pour la suppression du passage à niveau 378, dont la dangerosité n'est plus à démontrer. Un viaduc est à l'étude. Ce futur aménagement, faisant disparaître le passage à niveau, devrait fluidifier l'entrée dans Pontchâteau, dont l'accès se fera alors soit par la gare, soit par l'église. M. CLOUET souligne que ce changement devrait permettre une augmentation des arrêts de trains dans sa commune. Ce point noir devrait donc sauter à l'horizon 2009-2010.

M. CLOUET souhaite la réouverture de la ligne St Nazaire-Pont Château pour les voyageurs, dont l'infrastructure a été conservée. Le Conseil Général de Loire Atlantique ayant pour sa part prévu de conserver l'emprise foncière, la réouverture de ce tronçon pourrait en outre avoir son utilité pour le fret, ce qui désengorgerait en partie le tunnel de Chantenay. Il émet le voeu que cette éventualité soit examinée lors d'une réflexion sur l'évolution à plus long terme.

M. CLOUET souligne l'intérêt des Comités de ligne, mais demande à ce que les usagers ne soient pas oubliés en dehors de ces réunions. Il rappelle les gros problèmes rencontrés au printemps sur l'axe Nantes-Redon et dénonce le déficit de communication de la part de la SNCF lors des suppressions de trains. Il souhaite que cela ne se reproduise pas.

**M. Pierre PERAN**, Directeur délégué TER, renouvelle en séance les excuses de la SNCF à M. Bernard CLOUET, ainsi qu'aux usagers pour les désagréments rencontrés et pour l'absence d'information préalable suite à la suppression temporaire de trains en avril et mai 2007.

## I. POINT D'ETAPE

I.1. Préalablement aux échanges, **M. Gilles BONTEMPS** informe les participants des changements intervenus dans la composition des comités de ligne. Celle-ci est désormais élargie aux communes membres de communautés de communes ou d'agglomérations ayant une compétence transport, lesquelles étaient invitées en tant qu'autorité organisatrice, afin de permettre une diffusion facilitée de l'information et des échanges directs avec les maires de ces communes. De même, le représentant du CESR est désormais invité et un membre de cette instance participe aux travaux des Comités de ligne.

Nantes-Le Croisic est la deuxième ligne du réseau régional avec 1.700 000 voyages et Nantes-Redon la 7<sup>ème</sup> ligne avec 950 000 voyages en 2006. La circulation sur ces lignes - et plus particulièrement sur Nantes-Redon - a été perturbée par la suppression d'une centaine de trains du 22 avril à fin mai du fait de problème de maintenance du matériel ferroviaire (approvisionnement insuffisant en pièces de rechange par la SNCF). Ces suppressions étant intervenues sans information de la part de la SNCF, les usagers se sont trouvés bloqués et de nombreuses réclamations sont parvenues au Service Transport du Conseil Régional. Un service d'autocars de substitution a été mis en place à la demande de la Région et un courrier a été

adressé à Mme IDRAC, exigeant que la SNCF respecte sa convention d'exploitation signée avec la Région, et rappelant que les trains express régionaux, financés par les Régions, n'ont pas à subir le choix de la SNCF de travailler en flux tendu.

Il note que ces dysfonctionnements ne sont certainement pas étrangers au recul de la fréquentation constaté depuis le début de l'année sur la ligne Nantes-Redon (- 3 %).

Une autre problématique perdure sur les lignes ferroviaires, ce sont les surcharges constatées le dimanche soir sur le train Rennes-Nantes (17 h 29 – 18 h 36) et en semaine le lundi matin sur la ligne St Nazaire-Nantes (7 h 46 – 8 h 20) liées le plus souvent à des compositions de trains insuffisantes.

Cette situation devrait s'améliorer rapidement, car les livraisons des 57 trains commandés depuis juin 2004 vont s'échelonner de 2007 à 2010. Le premier reçu en février (ZGC) vient juste d'être affecté l'axe St Nazaire-Nantes-Angers, le deuxième (XGC) le sera sur Nantes-St Gilles. Et les 10 trains à deux niveaux de 339 places (TER2N), livrables entre novembre 2007 et février 2008 seront dédiés notamment aux axes Tours-Nantes et Nantes-St Nazaire. En 2008, 19 automoteurs de grande capacité électrique et diesel seront aussi livrés. Ces nouveaux matériels amélioreront la fiabilité de l'exploitation de l'ensemble des dessertes régionales.

## I.2. Evolutions depuis la réunion du 18 mai 2006

⇒ Le 4 septembre 2006, la Région a mis en place la centrale de mobilité Destineo : le Département de Loire Atlantique vient d'intégrer le dispositif, ce qui fait que la totalité des autorités organisatrices du département de Loire Atlantique sont donc désormais parties prenantes de celui-ci. Ce système d'informations multimodales par internet ([www.destineo.fr](http://www.destineo.fr)) renseigne, pour des parcours en Pays de la Loire, sur tous les modes de transport public, les correspondances, les horaires, y compris les TGV et Corail desservant la région et les avions au départ et à l'arrivée de l'aéroport de Nantes Atlantique.

⇒ Bilan des tarifications sociales

- La tarification « Acticarte », installée le 28 avril 2006, à destination des demandeurs d'emploi (bénéficiant de ressources inférieures à 80 % du SMIC et sous certaines conditions) et qui leur permet de bénéficier de 75 % de réduction sur l'ensemble du réseau régional, continue à donner satisfaction.

- la 15.000ème carte « TIVA » (tarification pour les jeunes de 15 à 25 ans mise en place en septembre 2006) vient d'être délivrée (15 € pour un an), sachant que les jeunes ayant un abonnement mensuel élèves, étudiants, apprentis en bénéficient gratuitement.

⇒ La tarification intermodale « Métrocéane » mise en place sous l'égide de l'ACEL, va évoluer vers un titre zonal, ce qui la rendra attractive pour tous les trajets inclus dans le périmètre compris entre l'agglomération nantaise et la presqu'île guérandaise. Ce titre de transport est toujours en progression.

⇒ La réciprocité tarifaire entre les régions Bretagne et Pays de la Loire a été renouvelée avec une augmentation des tarifs sur l'axe Rennes-Nantes, afin de rééquilibrer l'écart de prix entre les deux régions.

⇒ Modifications de dessertes :

- suite à une demande formulée lors d'un précédent comité de ligne, création d'un train Nantes-le Croisic le dimanche matin en été (9 h 05-10 h 17) et l'après-midi St Nazaire-Savenay-Nantes (17 h – 17 h 35).

- Des trains très tôt ou très tard (fréquentation de 3 à 5 voyageurs) ont été supprimés et le matériel redispósé sur d'autres dessertes vers 17 h30, ce qui a permis d'augmenter leur capacité et ainsi réduire les surcharges du péri-urbain nantais (Nantes-Savenay).

⇒ en matière d'infrastructures, l'avant projet de schéma régional d'infrastructure et de transport (SRIT) a été adopté le 21 septembre : 10 milliards d'euros seront investis d'ici 2030, dont 6 milliards pour le ferroviaire.

⇒ Adoption du Plan de Déplacement Régional de Voyageurs (PDRV), basé sur le développement de l'offre de 80 %, et une augmentation de la fréquentation de 130 %, augmentation de l'offre qui aura bien des conséquences non négligeables sur les axes Nantes-St Nazaire-Le Croisic et Nantes-Redon à l'horizon 2020.

⇒ Poursuite de la modernisation des poteaux aux points d'arrêts routiers, les travaux devant commencer en priorité sur la ligne Redon-St Nazaire et les lignes du Sud Vendée.

⇒ Suppression des passages à niveau de St Etienne de Montluc et de Pont-Château, inscrite au Protocole de 2001 (les études sont en cours pour préciser les travaux à engager).

⇒ Le pôle d'échanges multimodal de La Baule évolue bien et les études sont engagées pour celui de Savenay.

⇒ Enfin la Région a engagé les travaux du schéma d'accessibilité. M. BONTEMPS rappelle l'obligation faite aux collectivités par la Loi de février 2005 de mettre en accessibilité les bâtiments et les transports publics d'ici 2015, sans qu'aucune compensation financière de l'Etat soit prévue. Ce sont donc les collectivités qui assumeront financièrement la mise aux normes, dans un domaine où rien n'avait été fait depuis 50 ans.

### I.3. Quelques informations supplémentaires sur l'axe depuis la réunion du 18 mai 2006

⇒ M. BONTEMPS informe qu'il n'est pas possible de répondre dans l'immédiat à la demande de desserte complémentaire au départ de Redon vers 7 h. Cette demande de renforcement a été intégrée dans les études de modifications de dessertes de décembre 2008.

⇒ Demande de dessertes supplémentaires Redon- Pont-château-Savenay-Nantes : Celle-ci sera étudiée pour décembre 2008. M. BONTEMPS rappelle qu'il y a à ce jour 8 allers-retours Redon-Pont-Château-Nantes et que le Plan de déplacement régional de voyageurs prévoit à l'horizon 2020 vingt allers-retours quotidiens. Cette augmentation de l'offre se fera progressivement.

⇒ Sur la problématique des horaires d'ouverture de la gare de Couëron, M. BONTEMPS rappelle que les derniers aménagements de ces horaires ont été faits en concertation avec la ville de Couëron.

Préalablement aux discussions, Mme Carole GARRY présente les caractéristiques et les évolutions de fréquentation des lignes, ainsi que les montants affectés à la politique régionale des transports pour l'année 2007 (Annexe 1). Une démonstration de recherche d'itinéraire sur Destinéo est faite.

## II. DEBATS

### II. 1 Tarification

#### ↳ Métrocéane :

- **Mme Isabelle THOUMIN-LEPRINCE**, chargée de mission à l'ACEL confirme les travaux menés au sein de l'Association pour l'extension du titre Métrocéane à d'autres parcours. Des propositions pour certains trajets seront soumises au Comité directeur de l'ACEL en novembre 2007.

Elle informe que les premiers chiffres de ventes de titres pour l'opération Estuaire 2007 ne sont qu'une estimation, les chiffres définitifs n'étant pas encore connus.

- **M. Francis MAITRE**, FNAUT, souhaite que Nantes-St Brévin par St Nazaire, ainsi que le secteur sud ne soit pas oublié dans l'extension du titre Métrocéane. Cette demande est appuyée par **M. Christophe MAURAS**, usager, pour la presque île guérandaise et le Sud-Loire. Mme THOUMIN-LEPRINCE confirme que l'extension du titre à ce secteur est à l'étude.

#### ↳ Réciprocité tarifaire abonnement de travail Rennes-Nantes :

- Il est regretté par les usagers que l'alignement des deux tarifs Pays de la Loire et Bretagne se fasse en augmentant le tarif le plus favorable pour les usagers (Pays de la Loire).

- **M. GIRARD**, syndicat CGT SNCF, souhaite aussi une réciprocité tarifaire interrégionale pour le trajet Vannes-Nantes [*note post réunion : cette réciprocité existe d'ores et déjà pour les abonnements de travail*].

### ↳ abonnement de travail

- **M. GIRARD** fait état de la demande d'usagers, abonnés de travail, souhaitant que leur abonnement (mensuel ou hebdomadaire) puisse être pris par jours glissants et non plus par mois civil.

### ↳ tarification régionale et départementale axe Redon St Nazaire

- **Mme Isabelle DUDAY**, Responsable technique transport au Conseil Général de Loire Atlantique, souhaite que les deux collectivités, Conseils régional et général, puissent travailler ensemble sur leurs tarifications, les prix étant totalement différents entre les deux réseaux.

- **M. YANN DUFOUR** de la Carene, souhaite que les 6 gares de ce secteur inscrites dans le périmètre de la communauté d'agglomération puissent bénéficier de l'intégration tarifaire avec le réseau STRAN.

## II.2 Qualité des dessertes

- **Mme Françoise CABON**, usager depuis 12 ans sur le trajet Pont-Château-Nantes-Pornichet, rapporte une nette amélioration des dessertes sur cette période, mais fait état de retards récurrents préjudiciables, entre autres, aux travailleurs.

- Les retards réguliers de 10/15 minutes tout au long de l'année, quand ce n'est pas une heure, sont relayés par d'autres usagers. Est aussi rapportée la persistance de surcharge dans le train de 7 h 50 (Redon-Nantes). **M. BONTEMPS** précise que ce train est « déclassé » du lundi au vendredi et que les usagers peuvent donc aller en première classe.

- **M. Jean-Luc LE BARON**, Comité de défense et de promotion de la desserte ferroviaire de Redon et du Pays de Redon confirme les voitures « hyperchargées » de ce train le lundi matin à partir de Pont-Château, presque systématiquement en retard, phénomène que connaît également le train retour du soir de 18 h 26, au départ de Nantes.

- Le train de 18 h 26 étant un corail intercity, **M. PERAN** confirme qu'il pose problème à la SNCF Pays de la Loire. La direction déléguée des TER le suit attentivement et fait tout son possible pour que ce train en provenance de Bordeaux arrive à l'heure à Nantes, car ses retards retardent en cascade une quinzaine de trains au départ de Nantes.

## II.3 Dessertes

### Nantes-St Nazaire-Le Croisic

- **Mme CABON** souligne qu'en dehors de l'été, aucun train ne permet, entre 12 h 22 et 16 h 43, d'aller au Croisic.

Elle souhaite que le train de Nantes (18 h 34) à destination de St Nazaire (19 h 23) puis du Croisic (19 h 57) circulant en été, soit maintenu aussi en hiver jusqu'au Croisic. A la demande de **M. BONTEMPS**, ce souhait est noté par les services de la Région, afin d'être étudié.

- **M. Christophe MAURAS**, usager, dit sa satisfaction de voir les choses évoluer positivement et attend l'arrivée des nouveaux trains qui permettra d'augmenter l'offre et ainsi de réduire les surcharges. Il souhaite un cadencement sur ces lignes pour répondre à l'augmentation du trafic.

- **Mme Claudine GUEGEN** souhaite savoir si des évolutions d'offre entre Nantes et St Nazaire (cadencement) seront proposées lors du prochain service (décembre 2007).

- **M. BONTEMPS** informe que le cadencement sera étudié en Pays de la Loire. Mais cela est très compliqué à mettre en place. La Région est très attentive au retour d'expérience qui sera fait à partir de la mise en cadencement du réseau régional de la Région Rhône Alpes.

### St Nazaire-Redon et Redon-Nantes

- **Mme Isabelle DUDAY**, Responsable technique transports au Conseil Général de Loire Atlantique, rappelle que l'offre routière départementale sur l'axe St Nicolas de Redon-PontChâteau-St Nazaire est importante et vient en complément des dessertes régionales.

- **M. LE BARON**, Comité de défense et de promotion de la desserte ferroviaire de Redon et du Pays de Redon, prend acte qu'une étude de faisabilité pour une liaison SNCF Redon-Nantes vers 7 heures sera faite. Il souligne qu'une desserte Redon-Nantes entre 6 h 56 et 7 h 50, arrivant à Nantes vers 8 h ne pourrait qu'inciter les usagers à prendre le train.

Le renforcement de la desserte Nantes-Redon en début de soirée est également demandé. En outre, il souhaite que soit pérennisé tout au long de l'année le train d'été Nantes-Savenay-Redon (17 h 28 – 18 h 18) et propose que son départ soit décalé à 17 h 45.

#### **II.4 demande de réouverture de lignes ferroviaires**

- **MM. MAURAS et MAITRE** renouvellent leur souhait de voir le tronçon Pont-Château-St Nazaire rouvert. Ils trouvent regrettable que la voie ferrée ait été coupée pour la création de l'échangeur de Montoir et la mise à 4 voies, alors que cette voie serait utile non seulement pour le transport de voyageurs mais aussi pour le fret.

- Ils espèrent également que la réouverture de la ligne de Pont-Château à Blain sera envisagée avec éventuellement la construction d'un tronçon complémentaire à partir de Blain pour se raccorder à la future ligne Nantes-Châteaubriant, et à terme accéder à l'aéroport de Notre Dame des Landes.

- **M. GIRARD** pense qu'il y a juste quelques aménagements à faire pour remettre en service la ligne de Montoir à Pont Château.

- **M. Gilles BONTEMPS** explique à nouveau que la réouverture de la ligne ferroviaire Redon-St Nazaire ne fait pas partie des projets retenus par le Conseil Régional d'ici 2030. Il insiste sur le fait que le train est un transport de masse et qu'il faut rester pragmatique en ce qui concerne les éventuelles réouvertures. Du fait de demandes réitérées de réouverture, 4 lignes viennent récemment d'être étudiées pour évaluer leur potentiel de fréquentation, et seule la réouverture de la ligne Laval-Mayenne semblerait pertinente, sous couvert d'étude de faisabilité à réaliser.

Il précise que dans tous les cas, le Conseil Régional veille à la sauvegarde des emprises, afin de préserver l'avenir. Il rappelle les réserves émises par le Conseil Régional lors de la vente de l'emprise Laval-Mayenne au Conseil Général de la Mayenne, ce qui avait conduit ce dernier à dire qu'en cas de réouverture de la ligne ferroviaire, l'emprise serait rétrocédée pour un euro symbolique.

- **M. Stéphane BIS**, RFF, informe que le déclassement de la voie Pont-Château-Montoir de Bretagne n'est absolument pas à l'ordre du jour. En ce qui concerne les emprises au-delà de Pont-Château, la situation est plus complexe, car celles-ci ont été vendues bien avant la création de RFF.

- **M. BONTEMPS** insiste sur le coût d'une réouverture de ligne et rappelle que le projet de SRIT prévoit 10 milliards d'euros d'investissements d'ici 2030 pour les nombreux projets (dont Nantes-Châteaubriant 143 millions, Nantes-Pornic/St Gilles 51 millions, virgule de Sablé 51 millions, raccordement à notre Dame des Landes, etc...).

#### **II.5 train + vélos**

- En réponse à **M. MAURAS** se plaignant que l'Interloire de 10 h 03 le dimanche n'accepte pas les vélos, **M. Jean-François LEGRIS** précise que des places vélos sont aménagées dans les trains Interloire depuis la dernière rénovation du matériel, mais l'offre créant la demande, c'est insuffisant pour les adeptes du train+vélo toujours plus nombreux. Il attire l'attention sur le fait que les trains sont destinés à transporter prioritairement les personnes et confirme que le Conseil Régional ne souhaite pas systématiser cette pratique, mais que la possibilité demeurera dans la limite des places prévues dans les trains offrant cette option.

M. LEGRIS explicite la préférence du Conseil Régional pour le développement de l'intermodalité train+vélo. Ainsi des services de location de vélos en gares pour les abonnés - à prix modique - permettront à ceux-ci de laisser leur vélo personnel dans un local sécurisé de leur gare de départ et de disposer d'un vélo dans la gare de destination. La mise en place à titre expérimental de ce système de prêt est prévue sur l'axe Nantes-Ancenis-Angers en fin d'année.

- **M. Pierre PERAN** réaffirme que les vélos, lorsqu'ils sont en excès par rapport au nombre de places dédiées, peuvent être refusés aux heures de pointe, même si le logo apparaît sur la fiche horaire ou si le train est annoncé avec cette possibilité. Il confirme que cet été, pour des raisons de sécurité, des cyclistes voyageurs sont restés sur les quais, à certaines heures de pointe sur certains axes.

## II.6 Gares

- **M. PERAN** explique, en réponse à un usager, que les adaptations d'horaires des guichets faites dans certaines gares l'ont été après consultation des collectivités concernées – donc de la commune –, mais aussi des représentants du personnel et d'usagers. Il n'y a pas eu de retours négatifs. Si la situation devait évoluer, la SNCF se dit prête à étudier le repositionnement des horaires d'ouverture en fonction des besoins.
- **Mme PICAUD**, maire adjoint de TRIGNAC, regrette le manque d'entretien de la gare de La Croix de Méan, et pense qu'il s'agit là d'un déficit d'image du service public.
- **Mme LECLERC**, maire adjoint de Batz sur Mer, ajoute que le bâtiment de la gare de sa ville est lui aussi laissé à l'abandon. Elle souhaite qu'il soit entretenu et suggère son affectation comme logement pour un agent SNCF. Elle demande aussi le remplacement du panneau signalétique de Batz sur Mer.
- **M. Carlo MARTINELLI** indique qu'un programme de ravalement des anciennes gares est prévu, dans des délais toutefois non précisés. Le ravalement du bâtiment voyageurs de la gare de Batz est inscrit dans ce programme.
- **M. BONTEMPS** souligne que le fait que le bâtiment de la gare soit fermé ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'arrêts : il s'agit alors d'une halte. Le Conseil Régional souhaite que les bâtiments soient entretenus ; une réflexion est d'ailleurs engagée avec la SNCF quant à leur devenir afin de leur redonner une deuxième vie ( point d'information culturelle, bibliothèque...).

## II.7 Accessibilité

- En réponse au représentant de l'Association des Paralysés de France, **M. PERAN** informe que 25 millions d'euros ont été investis au niveau national par la SNCF dans ce domaine, pour l'acquisition de fauteuils élévateurs, l'installation de portes automatiques et aussi l'aménagement de voies pour l'accès aux trains, avec des retombées en Pays de la Loire, (par exemple 130 000 € pour les travaux en gare du Croisic).

La SNCF est partie prenante, avec les collectivités concernées et RFF, pour rendre accessibles les gares et l'accès aux trains à toute personne en situation d'handicap (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes avec des enfants en bas âge). M. PERAN mentionne que cette problématique de l'accessibilité est intégrée lors de la création de pôles d'échanges multimodaux par les collectivités, à laquelle la SNCF est associée.

Pour ce qui concerne la gare de St Nazaire, qui voit passer annuellement plus de 500 personnes à mobilité réduite, **M. PERAN** exprime la volonté de la SNCF de faire avancer les choses. Il souligne l'implication des agents de la SNCF pour faciliter les déplacements des PMR sur le site. Il souhaite que soit rapidement trouvé un accord entre toutes les parties (SNCF, RFF, CARENE) préalable à la réalisation du pôle d'échanges multimodal, afin que les aménagements d'accessibilité nécessaires puissent bénéficier de financements croisés, et être réalisés au fur et à mesure.

- **M. Gilles BONTEMPS** explicite que la gare de St Nazaire, du fait de sa configuration, est un point noir en matière d'accessibilité et que les travaux de mise aux normes nécessaires doivent être réalisés dans le cadre du PEM, lequel a pris du retard. Il signale que celui de Nantes est piloté par Nantes Métropole.
- **Mme PICAUD** souhaite que le travail se mette en place rapidement.
- **M. GIRARD** souhaite que toutes les gares du territoire des Pays de la Loire deviennent accessibles à toutes les personnes à mobilité réduite.
- **M. MAURAS** souligne le problème des quais de la Croix de Méan (Trignac) qui sont trop hauts. Il pense qu'il faudra aussi modifier les quais de certaines gares intermédiaires sur l'axe.

## II.8 Infrastructures

- **M. GIRARD** souhaite savoir si des travaux d'amélioration de la sécurité sont prévus sur l'axe Nantes-Le Croisic (et non seulement en gare de départ et d'arrivée), plus particulièrement au niveau de la raffinerie de Donges (classée site « Seveso ») et le tunnel de Chantenay connus pour leur dangerosité.

- **M. BIS** indique que ces deux sites sont en veille permanente, et que des travaux de sécurisation ont été faits en 2006 dans le tunnel de Chantenay, pour un montant total de 1,3 million d'euros. Des mesures d'exploitation particulières sont mises en œuvre et quand nécessaire, des travaux d'infrastructures effectués. Ce tunnel, qui voit passer journalièrement de nombreux trains voyageurs et fret, fait donc l'objet d'une attention permanente, et celle-ci se fait en collaboration avec l'Etat, la DRIRE et toutes les autorités concernés.

De même, sur le site de la raffinerie de Donges, RFF travaille avec TOTAL et Antargaz sur les dispositifs d'alerte. En cas de problème, quel qu'il soit, le trafic ferroviaire est immédiatement arrêté.

## II.9 Personnel

- **M. GIRARD** rappelle qu'il avait déjà attiré l'attention sur les problèmes de sûreté liés à la déshumanisation des gares et souhaite une présence accrue en gare, du premier au dernier service de train (ainsi en gare de Couëron par exemple).

Des problèmes ont été rencontrés le matin sur Pornic-St Nazaire. Il renouvelle sa demande de création d'une antenne de la SUGE (surveillance SNCF) à St Nazaire, compétente pour tout le bassin nazairien.

- En réponse **M. BONTEMPS** réaffirme l'attachement du Conseil Régional au maintien d'un service public de qualité, et notamment de la présence de personnel dans les gares. Il précise que cette question est un élément important et qu'elle est traitée avec vigilance dans la négociation de la convention avec la SNCF.

- **M. PERAN** informe que l'affectation du personnel dans les gares correspond à la fréquentation de chacune ; celle-ci peut être revue à la hausse si la fréquentation du nombre de voyageurs augmente, ou diminuée dans le cas contraire (fermeture ou installation de distributeurs de billets régionaux (DBR)).

## II.10 Billetterie

- **M. GIRARD** s'inquiète des effets de la dématérialisation des titres de transport sur les téléphones. Il craint là encore la suppression de personnel en gare, mais aussi de l'impact sur l'accélération de l'évolution du métier de contrôleur, qui deviendra de plus en plus un commercial, au détriment de l'aspect sécurité du métier.

Il précise que dans certaines gares des axes concernés, il n'est pas possible de se procurer un titre de transport et les usagers sont invités à se rapprocher des contrôleurs ; or, dans certains trains, il n'est pas possible de passer d'un automoteur à un autre.

Il précise également l'absence de distributeurs (et de composteurs) dans les gares de Montoir et Donges, alors que la fréquentation est de plus en plus importante.

- **M. PERAN** prend en considération les demandes concernant les DBR et composteurs (**se faire confirmer par SNCF**)

## II.11 Destinéo

- **M. MAURAS** note que Destinéo est un outil formidable mais fait remarquer qu'un grand nombre de lieux publics (ex IUT) et de trajets « diamétralisés » (ex. Couëron-La Roche sur Yon) sont inconnus.

- **M. BONTEMPS** précise que dans Destinéo, la base de données des lieux publics est alimentée par un prestataire auquel sont remontées les anomalies constatées. Des modifications sont apportées dans des délais que les services ne maîtrisent pas.

## II. 12 Divers

- **Mme PICAUD** demande à la SNCF pourquoi un courrier qui lui a été adressé par M. le Maire de Trignac depuis un an n'a toujours pas reçu de réponse. **M. PERAN** prend note.

- Au regret exprimé par **M. GIRARD** qu'il n'y ait pas d'instance au niveau régional où tous les acteurs et décideurs auraient pu échanger, préalablement à l'élaboration de la nouvelle convention avec la SNCF, **M. BONTEMPS** indique qu'il souhaite que le comité des Partenaires réuni pour la première fois en 2003 puisse se réunir à nouveau prochainement.



- Suite à une question d'un usager, **M. BONTEMPS** précise que les évolutions de dessertes se font en complémentarité avec les Régions limitrophes. Les échanges fonctionnent bien avec la Région Bretagne, qu'il s'agisse des grands projets d'infrastructures (Notre Dame des Landes, étude d'une ligne Nantes Rennes plus directe), de l'évolution des dessertes entre les deux régions et des tarifications interrégionales.

Les Régions sont systématiquement invitées aux comités de ligne des Pays de la Loire lorsqu'elles sont concernées par l'un des axes. Les quatre Régions limitrophes ont été consultées préalablement à l'élaboration du SRIT et du PDRV des Pays de la Loire.

**M. BONTEMPS** clôt la réunion en remerciant les membres du comité de leur participation aux débats.

-0-0-0-